PROJET DE PARTENARIAT POUR INTEGRER LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES HYDROCARBURES EN MAURITANIE

FEM - 3576

Termes de référence de l'évaluation finale

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet '*Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le Développement du Secteur des hydrocarbures en Mauritanie'* (Nº SGIP)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

Titre du projet :	Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur des hydrocarbures en Mauritanie			
ID de projet du FEM :	PIMS # 3700		*à l'approbation (en millions USD)*	*à l'achèvement (en millions USD)*
ID de projet du PNUD :	00074667	Financement du FEM :	0,95	0,95
Pays :	Mauritanie	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	0,2	0,2
Région :	Afrique	Gouvernement :	0	0,17
Domaine focal :	Biodiversité	Autre :	4,31	3,45
Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	4,31	3,62
Agent d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	5,46	4,77
Autres partenaires participant au projet :	MPEM, GIZ, UICN	Signature du DP (Date de début du projet) :		16/12/2010
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : 28/02/2014	Réel : 31/12/2015

Objectif et portée

Le projet a été conçu pour : Le présent projet vise à intégrer la biodiversité marine et côtière dans les politiques et pratiques de l'industrie du pétrole et du gaz offshore en Mauritanie. Les actions à entreprendre devront permettre d'orienter l'exploitation des hydrocarbures de manière à ce qu'elle ne dégrade pas les ressources et les écosystèmes naturels marins et côtiers au sein de la zone économique exclusive (ZEE). Notamment par le développement d'un partenariat inclusif impliquant les autorités mauritaniennes, l'industrie du gaz et du pétrole, et la société civile. Plus spécifiquement, le projet vise à renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités de l'ensemble des acteurs du secteur afin de protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.

De nombreuses zones côtières telles que les écosystèmes du Banc d'Arguin possèdent de vastes étendues d'eau peu profonde qui comprennent des herbiers, des mangroves et plusieurs îlots qui sont tous nourris par les remontées d'eau froide riche en éléments nutritifs. D'autres zones comme les bancs de palourdes japonaises, les coraux des grands fonds, les buttes carbonatées, certaines nurseries et aires de frai dans la ZEE de la Mauritanie sont également assez importants pour le fonctionnement de la chaîne trophique marine, mais ils ne sont pas protégés. En général, ces riches écosystèmes marins et côtiers alimentent un très grand nombre de poissons, d'oiseaux côtiers, d'invertébrés et de mammifères marins, mais aussi des nurseries qui sont essentiels au maintien des stocks de poissons et des mammifères marins à travers l'Ecorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER). Mal gérés et réglementés, le pétrole et le gaz offshore constituent une menace et un risque pour ces écosystèmes. D'autant plus qu'une grande partie du rôle de la biodiversité dans le soutien de la pêche n'a pas encore été correctement évaluée. Enfin, cette évaluation doit couvrir les composantes GIZ et UICN du programme.

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[1] pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (*Annexe C*) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Nouakchott et à Nouadhibou. Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

Noms et prénoms	Institution	Position

[1] Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement, à la page 163

L'équipe du programme (Directeur National du Projet, RNP, CTP, point focal UICN)	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, PNUD, GIZ et UICN	
El Hassen Teguedi	PNUD	Responsable du S&E
José Levy	PNUD	DRR/ P
Mohamed Salem Tekrour	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines	DG des hydrocarbures bruts
Cheikh Sidi Mohamed Bechar	Ministère du Pétrole et des Mines	Directeur du suivi des projets et de l'environnement
Babana Yahya	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Directeur de la Marine Marchande
a. Saad Maayniye Cheikh Saad Bouh	Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	DG
Tourad Ould Abdel Baghi	Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)	DGA
A determiner	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)	
Aly Yahya Dartige	Office National des Inspections Sanitaires des Produits de Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)	Directeur adjoint
Dr.Mohame Lemine Ould Zamel	ONISPA	Chef Département Chimie, Microbiologie et Suivi du Milieu Aquatique
Dr. Hamoud ould Brahim	ONISPA	Chef du laboratoire de Microbiologie
Dr. Niang Amadou	ONISPA	Chef du département Inspection Sanitaire
Sid'Ahmed Sidi Mohamed Abeid	Fédération National de la Pêche (FNP)	Président de la section de pêche artisanale
Ahmed Moktar Khoubah	FNP	Secrétaire Général Adjoint
Sidi Mohamed ould Lehlou	MEDD	Directeur- Direction des Aires Protégées et du Littoral
A determiner	Représentants des OSC du Nord et du Sud	

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette

évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'annexe B des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	***Notation***	**2 *Agence d'exécution/agence de réalisation***	***Notation***
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	**de l'agence d'exécution/agence de réalisation :**	**4 Durabilité**	**de l'agence d'exécution/agence de réalisation :**
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

Financement/cofinancement du projet

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions	0,2	0,2	0	0,17	4,31	3,45	5,46	4,77
Prêts/concessions	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien en nature	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0,2	0,2	0	0,17	4,31	3,45	5,46	4,77

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré ? : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [2]

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

Modalités de mise en œuvre

[2] Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : ROTI Handbook 2009

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD en Mauritanie. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
Rapport provisoire	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants, un(e) international(e) et un(e) national(e). Le (la) consultant(e) international(e) est *désigné comme chef d'équipe et sera chargé de finaliser le rapport.* Les consultant(e)s doivent disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l'équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

Profil Consultant(e) international(e)

b. Titulaire au moins d'un diplôme bac + 4 en biodiversité marine et côtière, sciences environnementales, économiques, sociales ou disciplines connexes;

c. Justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans ;
d. Expérience solide et attestée dans l'évaluation de projets de conservation de la biodiversité marine et côtière et/ou de projets ayant pour but l'intégration des aspects environnementaux dans des politiques sectorielles ;
e. Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptive appliquée à l'évaluation de projets internationaux ;
f. Une expérience du contexte mauritanien serait un atout;
g. Une bonne maîtrise du Français est exigée ;
h. Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés ;

Profil du consultant national

i. Titulaire d'au moins d'un diplôme en gestion de ressources naturelles, sciences environnementales ou liées au pétrole ou disciplines connexes ;
j. Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans le domaine de l'environnement / de la biodiversité marine et côtière ;
k. Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets environnementaux et/ou liés au secteur pétrole et gaz ;
l. Une connaissance du PNUD et du FEM serait un atout ;
m. Une bonne maîtrise du Français est exigée; la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe serait un atout ;

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations ».

Modalités de paiement et spécifications

(le présent échéancier de paiements est donné à titre indicatif et doit être complété par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM selon leurs procédures habituelles de passation de marchés)

%	Étape
10 %	À la signature du contrat
40 %	Suite à la présentation et l'approbation du rapport provisoire
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport final

Processus de candidature

Pour le (la) consultant(e) international(e), le roster du bureau régional PNUD/GEF sera utilisé. Si le processus est infructueux, l'avis sera publié en ligne sur jobs.undp.org, www.un.mr et www.beta.mr

Pour le (la) consultant(e) national(e), les candidat(e)s sont invité(e)s à postuler en ligne sur www.un.mr et www.beta.mr au plus tard le 12 novembre 2015. Les consultants individuels

sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre : **(i)** un curriculum vitae à jour et complet en français, **(ii)** un formulaire P11 à jour et signé, **(iii)** une méthodologie et **(iv)** une offre financière indiquant le coût total de la mission (y compris les honoraires, les DSA).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
Objectif : Renforcer les moyens d'action, les instruments financiers et législatifs ainsi que les capacités du gouvernement et des acteurs de la société civile, en partenariat avec l'industrie du gaz et du pétrole, pour protéger et conserver la biodiversité marine et côtière.	1. Les herbiers du Banc d'Arguin sont maintenus salubres, sans changement de la fermeture ni traces de HAP *Cf. PRODOC paragraphe 164 pour des explications*	Valeurs de la ligne de base à déterminer par les experts dès le démarrage du projet	Il n'existe pas de changements significatifs imputables à la mauvaise gestion de l'exploitation des hydrocarbures	Imagerie par satellite Peut également inclure des analyses de laboratoire d'échantillons d'herbier	**<u>Risques</u> :** Pour des raisons d'élection, de changements politiques ou d'autres évènements, des changements dans les priorités gouvernementales pourraient intervenir et le GM pourrait ne pas continuer à s'engager dans l'amélioration de la protection et de la conservation de la biodiversité. L'objectif vise par le projet pourrait être trop ambitieux et le soutien apporté par les ressources du projet et les ressources du gouvernement peut ne pas être suffisant pour initier les changements requis par la stratégie du projet. L'absence d'expertise dans le marché local peut mener au retard dans les produits requis et au non respect des délais fixés. **<u>Hypothèse</u>** : L'engagement du GM dans le projet est démontré par sa participation à l'initiative ITIE et à son ouverture au Panel Pétrole.
	2. Le degré auquel les politiques et règlements régissant le développement du secteur du pétrole et du gaz comprend les mesures visant à conserve et protéger la biodiversité marine et côtière au sein de la ZEE	La biodiversité n'est pas intégrée dans les politiques et règlements régissant la mise en valeur du pétrole tel qu'analysé durant la SPP. Un examen approfondi définira la ligne de base avec plus de précision.	Au moins la moitié des politiques et règlements jugés pertinents pour gérer efficacement la mise en valeur du pétrole	Rapports sur la mise en œuvre du Projet Evaluations indépendantes à mi-parcours et finales	
	3. Résultats améliorés du système de repérage GEF SO2 et meilleurs scores du tableau de bord d'indicateurs pour le développement des capacités du PNUD *Cf. PRODOC Annexe 4 et Annexe 5*	<u>Tableau de bord d'indicateurs financiers:</u> 1) Cadres juridiques, rég. et inst. [19%] 2) BP & systèmes de gestion efficace et rentable des AP [26%] 3) Systèmes de génération de revenus [18%] Moyenne général [21%]	Scores, exprimé en termes absolus, accroissement de 10% au moins	Application des systèmes et tableaux de bord grâce à des évaluations à mi-parcours et finales	

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
		Tableau de bord d'indicateurs de dével. capacités : Systémique [32%] Institutionnel [43%] Individuel [44%] Moyenne général [41%]			Le projet peut également profiter de l'impulsion qui existe actuellement dans ce secteur et de la volonté d'améliorer les instruments pour mieux contrôler et suivre les impacts du développement de ce secteur sur la biodiversité marine et côtière.
Résultat 1 : Conservation de la biodiversité marine et côtière intégrée dans les cadres de gouvernance du secteur du gaz et du pétrole et dans les activités industrielles	4. Des zones interdites écosensibles sont créées au sein de la ZEE et respectées par les principaux acteurs	Des zones interdites non écosensibles ont été créées	Les zones interdites écosensibles sont généralement respectées	Rapports du processus d'ESE EEP Le respect sera imposé de manière indépendante (par ex. par le *Panel Pétrole* ou les évaluations)	**Risques :** Le développement du secteur du gaz et du pétrole ne se fait pas comme prévu . La nouvelle politique / législation proposée par le projet n'est pas adoptée par le Gouvernement et/ou Parlement. **Hypothèse :** Malgré certaines incertitudes, le secteur du gaz et du pétrole se développera conformément aux cibles les plus récentes avec une production maximum de 88 000 barils/jour en 2015.
	5. L'industrie du gaz et du pétrole en Mauritanie adopte un ensemble de normes de biodiversité pour leur exploitation ; des normes dont l'application peut être vérifiée de manière indépendante	Aucune norme bien définie de biodiversité n'a encore été adoptée par l'industrie	Au moins deux principaux acteurs de l'industrie off-shore ont adopté des normes de biodiversité, suite aux efforts d'engagement dans l'industrie déployés par le projet	Législation et politique y relative Le respect sera imposé de manière indépendante (par ex. par le *Panel Pétrole* ou les évaluations)	
Résultat 2 : Les flux financiers pour promouvoir la conservation de la biodiversité sont renforcés grâce à des partenariats entre	6. Un ''mécanisme de financement de la conservation'' bien capitalisé et opérationnel	Des options pour le mécanisme ont été définies mais aucune décision n'a été prise	Le ''mécanisme de financement de la conservation'' est mis en place et il est opérationnel ; il se base sur un	Procès-verbal des réunions du Conseil Rapports d'étape sur les principales activités	**Risques :** Le gouvernement n'approuve pas le mécanisme financier proposé. Un faible niveau d'engagement et de

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
le secteur public et le secteur du gaz et du pétrole	*Des mesures quantitatives seront définies une fois un accord conclu sur les options et les objectifs du mécanisme.*		conseil d'administration approprié et un financement suffisant pour réaliser son objectif ; il dispose d'un premier lot d'initiatives/de projets pertinents approuvés	EEP Rapports d'évaluation à mi-parcours et finale	participation des acteurs de l'industrie du gaz et du pétrole. Les partenaires au Projet ne sont pas disposés à contribuer au mécanisme financier proposé **Hypothèses :** Il existe en Mauritanie un fonds fiducaire pour le parc du Banc d'Arguin. Jusqu'ici, l'expérience s'est avérée positive et le fonds va atteindre sa cible principale . En outre, le gouvernement a démontré sa transparence financière à travers l'ITIE, mais aussi par l'accord sur la pêche signé avec l'UE pour le partage des recettes entre le budget national et la protection de la biodiversité dans le parc du Banc d'Arguin.
Résultat 3 : La capacité des principaux partenaires du secteur public et de la société civile est renforcée pour le suivi de la biodiversité côtière et marine et la prise de décisions sans danger pour l'environnement relatives au développement	7. Une sensibilisation accrue des partenaires concernés, tel qu'évalué à travers l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Non applicable La technique du changement le plus significatif doit être appliquée une fois le projet lancé et qu'une certaine forme de changement se soit opéré. La ligne de base	Les changements dans les niveaux de sensibilisation sont évalués grâce à l'application indépendante de la technique du changement le plus significatif	Les résultats et les analyses de l'application de la technique du changement le plus significatif par les évaluateurs des évaluations à mi-parcours et finales	**Risques :** En dépit des cadres législatifs et stratégiques améliorés, aucun changement institutionnel n'est intervenu. Les changements institutionnels pourraient ne pas être suivis par des niveaux de ressources appropriés (RH et $$) pour mettre en

Objectif/Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Fin de la cible du Projet	Source d'information	Risques et hypothèses
du secteur du gaz et du pétrole		correspond à toutes les évaluations qui corrobore l'analyse de situation pour ce projet, en particulier par rapport à l'utilisation des terres et aux moyens d'existence.			œuvre des changements. Un nouveau système de suivi de la biodiversité est conçu mais il ne correspond pas au niveau de ressources nécessaires (RH & $) pour le rendre opérationnel. **Hypothèses :** La sensibilisation et le développement des capacités mèneront à un changement de comportement au niveau des institutions concernées, contribuant ainsi à la durabilité à long terme des réalisations du projet.

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

- Le 3ème Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- Les 1er et 2ème Plans d'Action Nationaux pour l'Environnement
- Le Programme de Pays pour la Mauritanie (CPD) (2012-2016)
- Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF) (2012-2016)
- Le Plan d'Action de l'UNDAF (2012-2016)
- Le Document de Projet
- Le rapport d'audit

- Les rapports de progrès
- Les études réalisées dans le cadre du programme

- Le rapport d'évaluation à mi-parcours du projet

- **Itinéraire de la mission et liste des personnes rencontrées**

Date	Structures/org.	Nom prénom	Fonction/Département
Me. 27/04	Arrivée à Nouakchott		
Je 28/04	BGP/PNUD	Mahamed Lemine Cherif Limam Abdawa El Hassan Teguedi	RNP Leader Thematic Environnement PNUD Resp. S§E PNUD
	PNUD	Mario Samaja José Levy	Responsable Résident PNUD Responsable Résident Adjoint
	BGP/GIZ	Fréderic Marret Ahmed O. Zeine Florence Dovillez	Conseiller Technique GIZ Expert GOPA/GIZ AT/GIZ
	MEDD	M. Cheikh Tourad Mohamed Saad Bouh	DCE et DNP
Ve. 29/04	MEDD	Sidi Med Lehlou	Directeur Aires Protégées et du Littoral
Dim. 1/05	Voyage de Nouakchott à Nouadhibou		
Lun. 02/05	ONISPA	Dr Aly Yahya Dartige Dr Niang Amadou Dr Mohamed Lemine Zamel Dr Hamou Brahim	Directeur Adjoint Chef Département Insp. Sanitaire Chef Dépt Chimie Microbiologie Chef Lab. Nouadhibou
	IMROP	Dr Abdoul Dia Dr Wagne Moulaye	Chef Lab. Env. Milieux Marins et Côtiers Chercheur IMROP

	ONG	Sidi Mohamed O. Mohamed Cheiikh Mohamed El Moctar O. Cherif Lalla Bint Abbass Mohamed M'Bareck Mohamed Mohamed O. Abeidatt	Comité Consultatif du Citoyen Ass. Protection Env., Propreté et lutte contre la pollution Présidente Nouadhibou Santé et Environnement SG Nouadhibou Santé et Environnement Commissaire aux comptes Nouadhibou Santé et Environnement Adj. Prés. Bureau des Capitaines de PA à la FNP
Ma. 03/05	Voyage de Nouadhibou à Nouakchott via PNBA (Arkeiss)		
	MPEM/IMROP	Abdellahi Ahmed Boilil	Enquêteur IMROP Arkeiss au PNBA
	ONG	Ba Amadou Diam	Président ONG NAFORE
	MPEMa	Babana O. Yahya	Ex-directeur DMM
Ma. 03/05	MPEMi	Ahmed Salem Tekrour Cheikh Sidi Mohamed O. Mohamed Lemine	Directeur des Hydrocarbures /MPEMi D. A. des Hydrocarbures/ MPEMi
04/05/2016	IUCN	Mohamed Lemine O. Baba	Représentant Nouakchott
	Restitution – Debriefing au Bureau PNUD		
05/05/2016	Restitution – Debriefing à la GIZ		

05/05/2016	Ex-ONISPA	Fatimatou YAHYA	Ecotoxicologue Unité biomarqueur (fatimatou.mint@gmail.com) 47939220

<u>Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation</u>

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation[3]

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *lieu* le *date*

Signature : _____

[3]www.unevaluation.org/unegcodeofconduct